CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UNE RÉUNION SOCIALISTE

Hier soir, pour la première fois, depuis le scrutin triomphal du 3 mai, les membres de l'Union électorale républicaine socialiste ont tenu une réunion plénière.

Quoique hâtivement convoquée, cette séance n'a pas réuni moins de 2,000 citoyens.

A 9 heures, les citoyens Siauve-Evausy, Carrette, Milbeo, Catrice, etc., ont pris place à la tribune salués par les applaudissements de l'assistance.

Le citoyen Catrice, en sa qualité de délégué général de l'Union, a fait procéder à la constitution du bureau.

Le citoyen Carrette, maire de Roubaix, est acclamé président.

Discours de Carrette

« Je vous remercie, citoyens, dit Carrette, de l'honneur que vous me faites en me donnant la présidence de cette réunion.

» Nous sommes venus ici, ce soir, pour vous remercier du concours que vous nous avez prêté au cours de la dernière période électorale.

« Laissez-moi vous assurer que la confiance que vous avez mise en nous ne sera pas trompée. Comme par le passé nous défendrons énergiquement les intérêts de la classe ouvrière. » (Applaudissements.)

« Nous savons combien est lourde la tâche qui nous incombe mais quels que soient les obstacles, quelles que soient les embûches, nous ferons tout notre devoir; nous tiendrons haut et ferme le drapeau de la République Sociale.

« Vive la République sociale ! (Applaudissements prolongés).

Carrette donne ensuite la parole au citoyen Siauve-Evausy.

Conférence de Siauve Evausy

Une longue ovation est faite à notre rédacteur en chef.

« Je vous remercie, citoyens, dit Siauve, du nouveau témoignage de sympathie que vous me donnez, mais nous ne sommes pas ici pour nous congratuler réciproquement. Cette réunion a un objet plus élevé. Nous avons à examiner le chemin parcouru depuis un an et à tracer la route que nous avons à suivre pour ajouter des victoires à nos victoires d'hier. (Applaudissements prolongés).

« Ce que nous avons fait est bien; ce que nous avons à faire est beau et nous n'aurons le droit de nous reposer sur nos lauriers que lorsque, sous nos coups répétés, le régime capitaliste aura disparu pour faire place à cette République Sociale que vous acclamiez tout à l'heure sur l'invitation de Carrette (Bravos).

L'orateur examine minutieusement l'état électoral et politique de Roubaix depuis 1892.

« Deux partis, dit-il, sont en présence : celui de la Conservation Sociale représenté par l'Union de MM. Reboux et Motte et le parti de la Transformation Sociale que nous représentons.

» Au dernier scrutin notre parti a triomphé [illegible] considérer son succès comme définitif, quelque considérable qu'il [illegible].

» Méfiez-vous des finesses de la guerre ! Elles [illegible] est à la faveur de l'[illegible] qu'elles provoquent que les adversaires que l'on croyait à jamais écrasés pénètrent dans la place et, en quelques heures, nous font perdre le bénéfice de plusieurs mois de lutte. (Applaudissements).

« Souvenez-vous des élections de juillet !

« Une cruelle leçon vous fut donnée alors.

L'orateur parle de l'élection de M. Eugène Motte qui fut la conséquence de la trop grande confiance que le Parti Ouvrier avait [illegible] lui-même, puis il expose les origines de l'Union Electorale républicaine Socialiste [illegible] conquise [illegible] et à laquelle nous [illegible] une large part, le 3 mai.

« [illegible] association [illegible]

« [illegible] Mais doit-elle vivre [illegible] doit-elle attendre l'arme au pied les luttes nouvelles ou agir ?

Siauve démontre alors d'une façon frappante la nécessité de l'action de tous les jours et de tous les instants, non [illegible] pour [illegible] mais pour conserver au Parti ouvrier les situations déjà acquises.

» [illegible] s'écrie-t-il, que nos adversaires ont [illegible] pas de [illegible] de cœur leur écrasante défaite du 3 mai ? Pour vous convaincre du contraire il suffit que vous vous reportiez aux protestations qu'ils ont formulées contre l'élection. Elles sont puériles ces protestations, mais enfin [illegible] un pouvoir qui est votre ennemi [illegible] à attendre [illegible] justice car la lutte, ici, n'est pas engagée entre deux partis politiques mais entre deux classes : la classe qui dîne et qui invite à dîner le préfet du Nord et la classe qui vit de tartines. — Qui ne dîne pas ! (Appl. prolongés).

« Ah ! vous seriez bien naïfs, si vous supposiez qu'à la table de MM. [illegible] Lagache et Eugène Motte, on a causé, ces derniers soirs, d'autre chose sérieuse que des moyens de casser votre verdict ! (Applaudissements).

« Eh bien ! puisque le préfet de la République complote avec les réactionnaires contre vous les républicains, gardez-vous de désarmer. Vous seriez surpris un de ces jours et écrasés. Il faut — et c'est là une nécessité qui s'imposera jusqu'au triomphe final c'est-à-dire jusqu'à l'avènement de la République Sociale — il faut, au contraire, songer à perfectionner sans cesse votre armement, — votre arme de guerre. (Applaudissements).

Siauve expose enfin comment les socialistes doivent comprendre l'organisation.

« L'effort individuel n'est notable qu'autant qu'il a une répercussion dans la masse, qu'il entraîne plusieurs individus, qu'il donne naissance à un effort collectif.

» Nous sommes près de 4,000 adhérents à l'Union Républicaine socialiste. C'est beaucoup *mais ce n'est pas assez*. Nous ne pourrons défier nos adversaires que le jour où nous aurons enrégimenté sous notre drapeau, plié à la discipline de notre Parti les dix mille électeurs qui, le 3 Mai, votèrent pour nos trente-six candidats. (Applaudissements prolongés.)

« Cela est-il faisable ?

« Qui oserait le contester ?

« La volonté d'agir, la foi socialiste accompliraient bien d'autres merveilles... Agissons, ayons la foi »

Nous ne pouvons malheureusement reproduire, dans son entier, le discours de notre vaillant camarade Siauve. Mais disons — et on peut en juger par les extraits que nous venons de donner — que ce discours a produit une très vive impression.

Si réellement M. le Préfet complote avec MM. Motte Allard et Lagache l'annulation des élections du 3 mai, il peut être certain que les électeurs roubaisiens se vengeront cruellement de cette canaillerie.

Mais, patientons, et qu'en attendant, suivant les conseils de Siauve, nos militants s'appliquent à développer l'armement merveilleux qui leur a permis de triompher le 3 mai dernier.

Camarades de Roubaix, tous à l'Union ! Si vous le voulez, le vœu de Siauve sera réalisé et, avant peu, nous aurons plus que doublé notre effectif : *nous serons dix mille !* Devant une pareille armée M. le Préfet sera bien obligé de déposer son fusil... Lebel.

V. L.

LES GRÈVES A ROUBAIX

ROUBAIX, 30 mai.

Au tissage Ségard

Ce n'est pas pour un contre-maître que les ouvriers tisserands de l'usine Ségard frères, rue de l'Isly, se sont mis en grève.

C'est pour le nommé Henri [illegible] de Lees qui était embauché comme surveillant depuis mardi dernier.

Il paraît que ce n'est pas la première fois que des ouvriers quittent le travail pour cet individu. D'après les dires des grévistes, l'an dernier les ouvriers du tissage Prouvost, rue du Nouveau-Monde auraient aussi cessé le travail en demandant son remplacement.

Les grévistes qui sont encore aussi unis que le premier jour, sont bien décidés à ne pas rentrer sous les ordres de ce surveillant.

Les patrons ont mis tout leur personnel en huitaine. Les monteurs de chaînes le contre-maître, les piqueurs, etc., ont tous reçu leur billet de prévenance. Il est fort probable que cela n'est qu'une manœuvre. En tout cas, la grève continue.

A la Filature Wattinde-Delaoutre

Là également les ouvriers n'ont pas l'intention de réintégrer l'atelier sans que le contre-maître ne soit renvoyé.

Ce dernier use de toutes les manœuvres pour essayer d'embaucher des rattacheurs pour remplacer les ouvriers en grève. Mais ses efforts seront vains car il n'y a pas de traîtres pour prendre la place de leurs camarades qui luttent pour obtenir justice.

Les grévistes se sont présentés hier à l'usine pour toucher ce qui leur était dû. Pour les intimider, le patron a voulu leur faire prendre leurs livrets, qui étaient signés, disait-il. Les rattacheurs ont refusé. Ils ont du reste bien fait. Un règlement existe dans l'usine qui force les ouvriers à faire leur huitaine pour pouvoir obtenir leur livret. Le patron est dans le même cas vis-à-vis d'eux. Il ne peut donc, la grève étant légale, les mettre à la porte sans leur payer une huitaine.

Les grévistes ont quêté hier en ville. Leur recette a été assez fructueuse. Ils ont aussi placé partout des listes de souscription.

L'argent qu'ils recevront leur permettra de lutter jusqu'au bout dans ce conflit où ils ont pour eux le droit et la justice.

A la Mairie

Sous ce titre, le journal en patois l'*Vrai Roubaignot* a publié hier un article qui a été vivement commenté en ville et que approuvent tous les socialistes.

L'*Vrai Roubaignot* demande au Conseil municipal de remplacer les gros employés de la mairie, qui, dit-il, sont nuisibles au progrès socialiste.

Notre confrère n'est pas tendre pour ces employés qui, d'après lui, sont à la mairie les espions du préfet des journaux opportunistes et réactionnaires.

Enterrement civil

Aujourd'hui dimanche, à 3 heures précises de l'après-midi, aura lieu l'enterrement civil de Mme Marie Feykens, épouse de Dujlies Jean Baptiste, veuve en premières noces de Antoine Désiré Philippart, décédée à l'âge de 31 ans.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 214.

Concerts publics

C'est la fanfare ouvrière la Paix qui exécutera aux concerts qui auront lieu ce soir de cinq à 7 heures au Parc de Barbieux et jeudi 4 juin, au kiosque de la place de la Liberté.

Voici le programme de ces concerts :

1re partie. — 1. Marche [illegible]; 2. fantaisie sur Faust, Gounod; 3. Marche [illegible]; 4. [illegible] Henriette [illegible].

2e partie. — 1. Salut lointain, Agnard; 2. Ouverture fantastique [illegible]; 3. Merle et Pinson, X.; 4. Polka pour piston, X.

Nouvelle société

Par arrêté préfectoral en date du 22 mai 1896, la société du jeu de bouchon dite Les Petits joueurs établie chez M. Marissal, cabaretier rue de l'Hommelet, 162, est autorisée à se constituer légalement.

Chute dans l'escalier

Vendredi soir, un journalier de 62 ans, Louis Cetaert, demeurant rue Bavart, 37, a fait une chute dans l'escalier, alors qu'il montait se coucher.

Le docteur Hallet qui l'a visité a constaté que le vieillard avait une côte fracturée. Il l'a fait admettre à l'hôpital dans la journée d'hier.

A la Paix

Nous rappelons que c'est ce soir à huit heures qu'aura lieu, à la Paix, le punch offert en l'honneur du citoyen Siauve-Evausy.

Seront seuls admis les membres du Parti ouvrier et des sections électorales municipales.

Saisie de poissons

M. M[illegible], commissaire inspecteur des denrées alimentaires, a fait saisir au Marché, hier matin, [illegible] kilogs de poissons reconnus impropres à la consommation.

Inspection et classement des chevaux et des voitures

Les opérations commenceront à Roubaix le lundi 1er juin prochain, à partir de deux heures. Les propriétaires du canton de Roubaix Ouest sont convoqués jusqu'au mercredi 3 inclus à 4 heures précises. Ceux du Canton Nord du jeudi 4 au vendredi 5 inclus et ceux du canton Est du samedi 6 au mardi 9 exclusivement. De 8 à 9 et de 2 à 4 heures.

La commission visitera seulement la cavalerie de la Cie des tramways, le mercredi 3 au matin.

Les voitures à quatre roues et attelées à deux chevaux susceptibles d'être requises seront présentées en attelage, cette catégorie comprend les calandres, les chariots agricoles ou de briquetiers, les voitures de fermiers, les fourragères, les camions à ridelle ou couverts d'une bâche. Les autres telles que charrettes, carrioles, cou de cygne, tombereaux, bas côtés, et voitures non couvertes ne seront pas présentées.

Tous les autres animaux seront amenés nus pour être visités.

Groupe de la rue Newton

Dimanche 31 mai 1896, deuxième réunion du groupe socialiste de la rue Newton, chez Richard Samain.

Tous les citoyens désireux d'en faire partie peuvent s'y présenter. La réunion aura lieu à 4 heures précises.

CROIX. — *Tentative de viol.* — Le sieur Jean-Baptiste Destain, âgé de 31 ans, sellier, né et demeurant à Lille, rue Wicar, 26, se trouvait en état d'ivresse hier dans l'après-midi à Croix, quand passant dans la rue des Jardins, qui ne compte guère que cinq ou six maisons, il rencontra la petite Zulma B..., devant laquelle il se livra à des démonstrations et attouchements obscènes.

Il allait certainement abuser de l'enfant sans l'intervention d'une voisine qui lui fit lâcher prise.

Cet individu a été arrêté par les gardes [illegible] sur une plainte portée par la mère de l'enfant.

Une canaillerie patronale. — Un ouvrier tisserand de la rue de la Mackellerie, à Croix, travaillant chez Vanoutelve, à Roubaix vient d'être renvoyé brutalement du tissage dans les circonstances suivantes :

L'ouvrier ayant contracté une hernie en portant une chaîne, dut s'en aller de l'atelier le 1[illegible] mai, par suite de la rupture de son bandage, sans pouvoir demander une permission, les employés n'étant encore pas arrivés à l'atelier.

C'est pour ce motif que le sieur D..., directeur du tissage vient de le priver de travail, mettant ainsi sa famille dans le plus complet dénuement.

De tels faits ne sont-ils pas abominables ?

MARCQ-EN-BARŒUL. — Un nouveau groupe socialiste est en formation chez le citoyen [illegible], estaminet de l'Europe une réunion préparatoire aura lieu à cet effet au [illegible] dimanche 31 mai à 7 heures du soir.

Les citoyens qui désirent s'y faire inscrire peuvent s'y présenter.

GUÉRISON par Poudre et Cigarettes ESCOUFLAIRE
ASTHME
Envoi gratis franco ÉCHANTILLONS et CERTIFICATS de Médecins
[illegible] L. BRUNEAU, [illegible] LILLE [illegible]

TOURCOING

Le concert de l'Union dramatique

L'Union dramatique donnera ce soir à la salle Levernier, un concert qui promet d'attirer une foule nombreuse.

Pour cette soirée offerte à ses membres honoraires l'Union dramatique s'est assuré le concours de Mme Dangeville, cantatrice, premier prix du Conservatoire de Bruxelles, Alphonse Callens, clarinettiste de la musique royale des guides, le petit André, âgé de 7 ans, chanteur comique dans son répertoire.

Deux comédies en un acte seront interprétées par l'Union dramatique : *Monsieur mon domestique*, de Villemor; *Deux papas très bien*, de Labiche.

Le concert commencera à 8 heures précises.

Accident de voiture

Hier soir, vers 6 heures 1|2, le jeune Hayes Michel, [illegible] ans, domestique chez M. Lefebvre François, marchand d'eau de seltz, rue de Tournai, descendait de sa voiture pour déposer un siphon au café de l'Hôtel de Ville, lorsqu'il tomba de sa voiture dont une des roues lui froissa les bras. Il reçut des contusions assez graves et put immédiatement être soigné par M. le docteur Brunet.

Accident d'usine

La nommée Marie-Louise Dejaegher, 23 ans, soigneuse, travaillant chez M. Malfait-Desurmont, a eu le médius et l'annulaire de la main droite pris dans les peignes de son métier en marche.

Le docteur Leclercq a opéré l'amputation des deux phalangettes.

Autre accident

Le nommé Edmond Haque, aide-maçon, âgé de 23 ans, au service de M. Masquelier, travaillait à la construction d'une maison rue Winoc-Choquel lorsqu'une brique tombant du 1er étage vint à lui tomber sur la tête.

Assez grièvement blessé l'ouvrier reçut les soins du docteur Vienne qui a constaté une plaie contuse et a ordonné un repos d'une douzaine de jours.

LILLE

LE TARIF DES VOITURES DE PLACE

La pétition adressée au maire de Lille, par le syndicat des loueurs de voitures de place, intéresse vivement et à juste raison les habitants et tout particulièrement les commerçants de notre ville.

A ce sujet nous recevons des loueurs de voitures la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

La pétition que nous avons adressée à M. le Maire de Lille pour l'amélioration de nos tarifs des voitures de place ayant soulevé des contestations, notamment dans l'*Echo du Nord*, nous croyons devoir y répondre par les quelques explications qui suivent et, sachant que vous défendez toujours les intérêts de la classe ouvrière, nous venons vous prier de bien vouloir insérer les quelques lignes suivantes :

A l'appui de ses réclamations, le Syndicat des loueurs des voitures de places fait valoir que la raison seule du peu de bénéfices que leur laisse le tarif actuel les a déterminés à soumettre le projet d'un nouveau tarif qu'il estime plus naturel et plus en rapport avec les intérêts de tous :

1° en abaissant à un franc le prix de la course qui est actuellement à 1 fr. 25.

2° en mettant à 2 fr. le prix de l'heure sans différences pour les heures suivantes, et nous tenons essentiellement à cette nouvelle condition car il est évident que nous fournissons la même somme de travail pour la deuxième et pour la troisième heure que pour la première. Ce prix est actuellement de 1 fr. 75, il n'y a donc qu'une augmentation de 0,25 c. dans le nouveau prix de 2 fr.

3° *Prix pour les localités voisines suivant distances.* — Ce tarif, peu augmenté, reste le même pour St André.

Il n'est augmenté que de 0,25 pour les faubourgs d'Arras-Canteleu, Esquermes et La Madeleine.

Dans cette catégorie a été compris le cimetière du Sud (Fg des Postes), comme les faubourgs d'Arras et d'Esquermes, entre lesquels il se trouve.

Une augmentation de 0,50 est réclamée sur le prix d'aller et retour pour les communes d'Hellemmes, Mons en Barœul, Lambersart, Thumesnil, Loos et Marquette.

Qu'il soit en outre stipulé que pour éviter toute contestation ces tarifs soient de Place en Place.

Les localités désignées dans le paragraphe 3 (faubourgs d'Arras et d'Esquermes exceptés) sont indépendants de Lille. Le Syndicat propose néanmoins que ce tarif soit fixé pour éviter toutes contestations. Ces prix sont loin d'être prohibitifs comme voudrait le faire croire l'*Echo du Nord*. Ils pourraient être réduits (mais très peu) si quelque Compagnie voulait se charger du monopole des voitures de place à Lille. En ce cas nous serions les premiers nous, les petits loueurs, à la disposition de cette entreprise.

Nous pouvons néanmoins affirmer que, contrairement à ce que dit l'*Echo du Nord*, peu de villes possèdent des voitures de place aussi bien entretenues que les nôtres (exception faite de quelques voitures de la place de la Gare).

Il est tout naturel, pour conclure, que celui qui peut louer une voiture spéciale, conduite par un cocher expressément pour son service puisse en payer le prix.

Le tramways sous ce rapport, ne peut lui être comparé ainsi que le fait l'*Echo du Nord*.

Ces explications suffiront pour faire comprendre au public que ce tarif n'est pas exagéré, nous l'espérons, et que pour louer une voiture avec cheval bien soigné, capable de faire au moins ses 8 kilomètres à l'heure, cela vaut bien deux francs. L'on pourrait commenter longuement encore l'article ironique de l'*Echo du Nord*, mais nous craindrions d'abuser de votre temps. Il est bien nécessaire de faire comprendre que nos réclamations étaient justes et que les quelques explications qui précèdent les rendront appréciables.

Veuillez agréer, etc.

Pour le Comité :
Alphonse OPLINES.

Certes, il nous paraît très naturel que les loueurs de voitures défendent leurs intérêts et nous ne discuterons pas le bien-fondé de leurs observations; toutefois, nous nous faisons un devoir de les mettre en garde contre certaines revendications qui leur seraient, à notre avis, nuisibles plutôt que de servir leurs intérêts. Croient-ils donc trouver une compensation à la diminution du prix de la course dans l'augmentation du prix de l'heure ? S'ils [illegible] ainsi, nous croyons qu'ils se trompent. Devant la concurrence de plus en plus redoutable [illegible] ne sera-t-il pas prudent à eux de se préoccuper des intérêts du public en même temps que de leurs propres intérêts.

***

D'autre part, on nous communique le texte d'une lettre adressée au maire par un habitant de la ville, dans laquelle sont formulées d'intéressantes revendications :

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous la copie [illegible] adressée le 29 courant au maire de Lille relativement aux cochers de place. Veuillez [illegible] prendre connaissance et par suite l'insérer si vous le jugez utile. Comme vous pourrez le constater, ma demande est bien faite dans l'intérêt général, aussi bien pour celui du cocher que pour celui du voyageur.

» Monsieur le Maire,

« J'apprends à l'instant que le syndicat des cochers de fiacre de notre ville vient de vous adresser une pétition demandant la réforme du tarif des voitures de place.

» A cet effet, j'ai l'honneur de vous soumettre quelques observations qui, je crois et mon avis se trouve partagé par maintes personnes, serait d'une très grande utilité dans le remaniement de cette tarification.

[illegible] ture, quelle que soit la route du la station au domicile du client, le cocher réclame l'heure entière, même si la course n'est que de quelques minutes, de là des discussions sans nombre avec le voyageur et un manque de travail excessivement fréquent et constamment répété.

» Il y a là, Monsieur le Maire, un abus qui n'existe dans aucune autre ville de France. En effet, à Paris, à Marseille, à Bordeaux, à Lyon, à Dijon, le temps à courir depuis le moment où le cocher requis quitte la station, jusqu'au moment où il embarque son voyageur, n'a d'influence sur le prix du transport que s'il dépasse un certain nombre de minutes.

« Ainsi à Paris, ce nombre se trouve limité à 15 minutes, dans d'autres villes à 10, enfin une clause du règlement des voitures publiques de la ville de Dijon du 31 octobre 1888 ne compte pas le temps absorbé pour venir de la station prendre le voyageur, mais contient cette stipulation :

« Le tarif de la course s'applique à la voiture demandée de la station pour venir prendre un voyageur à domicile, à moins que celui-ci la laisse attendre plus de cinq minutes, auquel cas c'est le tarif de l'heure qui sera exigible. »

» Autre réforme qui aurait, je crois, son utilité. S'il vous arrive d'envoyer chercher une voiture de place, soit à la sortie du théâtre, soit à la sortie d'un concert quelques minutes avant minuit, le cocher non content de vous faire payer le prix de l'heure entière, réclame encore le tarif de nuit sous de vains prétextes.

On pourrait comme à Paris porter la limite du jour à minuit et donner de la sorte tout le monde y gagnerait et les personnes n'hésiteraient pas tant à prendre une voiture dont le prix serait de beaucoup moins élevé.

» Dans ces conditions, les cochers y trouveraient leur avantage étant occupés plus souvent.

Il y aurait donc lieu d'insérer dans le tarif de Lille quelque chose de ce genre :

Tout cocher requis à la station ou sur la voie publique pour aller charger à domicile ou à un endroit désigné, devra marcher à la course si le temps employé pour son déplacement et son attente n'excède pas [illegible] minutes. Mais s'il est pris à l'heure, le tarif de l'heure sera dû à partir du moment où il aura été requis.

Recevez, Monsieur le Maire, etc.

E. M. MEUNIER.

Le débat est ouvert sur la question du tarif des voitures de place. Est-il besoin de dire que nous accueillerons avec une égale faveur les revendications du public et celles de MM. les cochers et loueurs ?

Nous espérons que de cette sorte de *referendum*, pourra sortir une réglementation ne froissant aucun des intérêts en cause et qui réalisera un grand progrès sur l'état de chose actuellement existant.

TERRIBLE VICAIRE

On nous dit que certain vicaire de la paroisse Saint-Sauveur n'est pas des plus commodes, et menace volontiers ceux qui ne pensent pas comme lui.

Ces jours derniers cet ensoutané entre chez un de nos amis et lui demande s'il ne donne rien pour les enfants qui doivent faire leur première communion.

— Si j'ai à donner, je saurai bien le faire moi-même, répond le camarade.

— Pourtant, vous avez des enfants ! Leur ferez-vous faire leur première communion ?

— Non !

Cette réponse exaspère notre vicaire qui se retire en criant avec un geste terrible :

— Vous nous paierez ça plus tard

Que signifie cette menace ? M. le vicaire aurait-il l'intention d'appeler sur la maison de notre ami les foudres du ciel ?

Eh bien ! Mossieu le vicaire, nous n'avons pas de conseil à donner à nos camarades, mais s'ils étaient de notre avis, il y a quelqu'un qui « paierait ça plus tard ». Ce serait le premier frocard venu qui se présenterait dans la maison d'un citoyen d'une façon aussi insolente que vous l'avez fait.

Que diable ! on a toujours bien un tisonnier ou un manche à balai sous la main !..

G. DEVERNAY.

OUTRAGE AU MAIRE

Hier soir, entre 7 et 8 heures, un individu, bien mis, sortant de l'estaminet « A la Garenne » rue du Priez, insultait grossièrement le citoyen maire, causant ainsi un scandale qui amena sur les lieux deux agents de police.

Comment se fait-il que ces agents se soient contentés de causer avec l'individu au lieu de l'emmener purement et simplement s'expliquer devant le commissaire ?

Serait-ce parce que cet individu disposerait — comme certains spectateurs semblaient le croire — de *longs bras* ? C'est du reste ce dont il se vantait.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que, sous l'ancienne municipalité, celui qui se serait laissé aller à de tels écarts de langage aurait été impitoyablement emmené — et coffré.

MM. les agents en question auraient-ils l'intention de soustraire le personnage — dont nous croyons connaître l'adresse — aux conséquences de sa grossière insulte envers notre premier magistrat ?

Nous les engageons à ne pas essayer, et à faire leur devoir jusqu'au bout — s'ils ne veulent pas qu'on les y contraigne.

G. D.

LES RAILLERIES DU "PROGRÈS"

M. Lagrillière-Beauclercq raille les intentions de la nouvelle municipalité, et notamment l'adjoint aux Beaux-Arts, dans le dernier numéro du *Progrès du Nord*.

La municipalité ne déteste pas la raillerie, M. Lagrillière, le rire fait du bien et est un jeu bien gaulois. Mais que diable ! accordez donc à la nouvelle municipalité un tout petit crédit, vous en avez accordé un si long à l'ancienne municipalité. Vous étiez, ce nous semble, un peu moins fougueux pendant l'administration de M. Géry Legrand et compagnie.

Nous ne savons pas si la statue du Général Faidherbe portera le « chapeau de gendarme » ou le képi du vrai guerrier français. Mais si Faidherbe porte en long le chapeau que Louis Philippe a fait mettre en travers sur la tête du légendaire Pentoire, avouez que ce ne sera pas la faute à la Nouvelle Municipalité.

Pas davantage ce ne sera la faute à cette municipalité si la statue du vainqueur de Bapaume s'élève sur la [illegible] place Richebé au lieu de se dresser sur la place de la République.

Au surplus, nous espérons que sur tout cela et [illegible] fixé avant la Saint-Sylvestre, si [illegible] à la défunte municipalité.

Accident de voiture

Hier vers une heure après-midi, un tombereau chargé de charbon appartenant à MM. Bernard frères, d'Haubourdin, passait rue Saint-Genois, lorsque le [illegible] d'un essieu s'étant détaché, la roue se détacha et le tombereau versa.

Il n'y eut heureusement aucun accident de personne.

Pour la lutte

Camarades,

La lutte que nous venons de soutenir — et qui s'est si heureusement terminée par le triomphe de notre Parti — nous a occasionné des frais relativement considérables, mais qui seraient tôt couverts si nous n'avions pas en perspective d'autres combats et [illegible] d'autres victoires.

Mais la démission de M. Grandel conseiller général, et la décision du suffrage universel par le Conseil d'Etat qui vient, à ce qu'on annonce, d'annuler l'élection de notre camarade Ghesquière comme conseiller général, nous font un devoir de rester sur la brèche et de fournir à nos combattants les munitions qui leur sont nécessaires.

Il faut que le 7 juin prochain, le candidat choisi par le Parti ouvrier, le citoyen Gustave Devernay, soit envoyé au Conseil général par les électeurs du Canton Sud.

Il faut que dans quelques semaines le citoyen Ghesquière soit réélu, au premier tour, dans le canton Sud-Ouest avec une majorité considérable, afin de prouver à nos gouvernants que ce n'est pas impunément qu'on tente de violer les décisions du suffrage universel.

Pour cela, camarades, il faut non seulement liquider l'ancienne dette, mais encore nous créer des ressources nouvelles.

Nous savons que nos appels au dévouement des camarades ne sont jamais restés vains; cette fois encore, nous serons entendus, et vous nous procurerez les fonds nécessaires pour que les deux batailles que nous allons livrer aboutissent à deux victoires.

Citoyens, nous comptons sur vous : c'est pour la lutte du Parti ouvrier contre la réaction capitaliste !

Le délégué,
P. LAGRANGE.

Le vrai Linoleum à [illegible] le mètre carré ne se trouve qu'aux grands magasins du Chat Bossu, 18, rue des Chats-Bossus.

La course Dunkerque-Lille

C'est aujourd'hui qu'a lieu cette belle épreuve vélocipédique qui passionne à si juste titre, depuis quelque temps, le monde vélocipédique de la région du Nord.

Soixante-quatorze coureurs sont inscrits : [illegible] seniors, [illegible] juniors, [illegible] vétérans et 11 amateurs.

Le départ sera donné à Dunkerque, à 1 heure 1|4 de l'après-midi aux amateurs; à 1 heure 1|2 aux professionnels.

La distance est de 80 kilomètres 200. On pense que le premier effectuera le trajet en 2 heures 1|2.

En ce cas, l'arrivée au Vélodrome Lillois, qui sera bondé aujourd'hui, se ferait vers 3 h. et demie, quatre heures.

Les coureurs sont tenus de faire 5 tours de piste à l'arrivée.

Après la fermeture du contrôle, à six heures, deux courses handicap, l'une entre les trois premiers des amateurs, l'autre entre les trois premiers des professionnels.

Deux voleuses

Il y a quelques jours, les nommées Laure Josse, âgée de 32 ans, et Juliette Welmao, âgée de 2[illegible] ans, tous deux journalières, prenaient domicile chez M. Dumont, cabaretier et logeur, rue des Arts, 25.

Ces deux personnes, ayant trouvé dans le grenier de leur « proprio » un couvre-pied à leur goût, s'en emparèrent et ne reparurent plus chez M. Dumont.

Sur la plainte de ce dernier, Laure et Juliette ont été arrêtées et déférées au Parquet.

Outrages à un fonctionnaire

Vendredi vers 9 heures du soir, le sieur Arthur Liénart, âgé de 17 ans, tireur de vins, demeurant rue de la Grande-Allée, cité Lemaire, se disposait à vider sur les remparts près de la poudrière de la Barre, toute une charretée de bouteilles cassées, lorsque le factionnaire de service devant la poudrière s'interposa.

Alors, Liénart, furieux, injuria le soldat. Celui-ci appela la police qui mit Liénart en état d'arrestation.

Le Cinématographe

Le Cinématographe Lumière, 17, rue Esquermoise, quittant Lille dimanche soir 31 mai, donne à partir d'aujourd'hui un programme composé de nouvelles vues.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOOS. — *La saine morale.* — Tout le monde a encore à la mémoire cette fameuse sortie que fit, contre les écoles laïques, le curé de Loos, le jour de la première communion; il y dit en substance que l'on arrachait les catéchismes des mains des enfants et que la morale laïque conduisait à l'abbaye, ce qui signifie ici en prison.

De l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, il résulte que le premier point est absolument faux, les catéchismes sont distribués comme fournitures gratuites et de l'aveu même des parents, les enfants ont pu apprendre leur catéchisme comme ils l'ont voulu.

Pour la deuxième allégation j'ai cru bon de voir le livre que les enfants ont entre les mains (Résumé d'instruction morale et civique de M. Dupuy, instituteur à Lille) et je vous assure que les principes qu'il contient m'ont complètement édifié. Lisez-le, M. le curé; lisez-le, pères de famille qui avez entendu le jugement de M. le curé sur la morale laïque et je suis convaincu que quelles que soient vos idées vous le trouverez bon.

Ah ! je sais bien qu'on n'y donne pas les conseils donnés dans les jésuitières : on n'y dit pas « si on vous ferme la porte d'une maison entrez-y par la fenêtre » ou bien « si une question trop embarrassante vous est posée, fuyez par la tangente, répondez à côté » et, « pour un serment jurez sur les reliques d'un saint quelconque ». Non, on y préconise la dignité personnelle, qui ne tend point la joue droite quand la gauche a été souffletée; la franchise qui ne nie point les actes commis, mais les explique et les serments sont faits sur son honneur.

Pensez-vous que cette morale, basée sur le sentiment de la dignité humaine, se guidant selon la conscience de chacun, raisonnée, ne vaut pas autant pour ne point dire mieux que celle née de mystères que vous ne pouvez expliquer et où la raison, qui nous distingue de la bête, est mise de côté ?

Et voici ce que je conclus : si vous avez préparé votre sermon de mardi, vous avez commis un mensonge et si vous l'avez improvisé à la légère vous avez commis une maladresse.

H. D.

ARMENTIÈRES. — *Grand carrousel.* — Nous croyons savoir que la société hippique d'Armentières se propose de donner un grand carrousel dans son parc, le dimanche 12 juillet.

Nous ferons connaître sous peu les détails de cette fête.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 30 mai

Présidence de M. DASSONVILLE

Visiteur étrange. — Le 24 mai dernier, le sieur Hamelin goûtait dans sa chambre les douceurs d'un sommeil paisible, lorsqu'il fut réveillé en sursaut par un bruit insolite qui venait de la cuisine de son appartement. Il se leva sans tarder pour en connaître les causes, mais hélas ! la porte de sa chambre était fermée par un loquet extérieur.

A l'aide d'un couteau, il parvint à soulever le loquet et à sortir. Dans la cuisine, il se trouva nez à nez avec un individu qui, tranquillement, faisait un paquet des différents objets qu'il avait amassés dans l'appartement.

[illegible] sur le champ. Il déclara se nommer Remy Louis, âgé de 20 ans, et exercer la profession de journalier à Marcq.

A l'audience, Remy prétend qu'il s'était introduit chez [illegible] pour chercher un individu qui lui avait volé son porte-monnaie.

Le tribunal n'accepte pas cette excuse fantastique et condamne Remy Louis à huit mois d'emprisonnement.

[illegible] ivrogne. — Constant [illegible] dans un estaminet de nombreuses chopes. Quand le quart d'heure de Rabelais arriva non seulement il refusa de payer ses consommations, mais il se livra à une musique d'une [illegible] révoltante devant la cabaretière qui le sommait de régler son compte.

Trois mois de prison et 16 francs d'amende sont administrés au facétieux ivrogne.

Précoce voleuse. — La jeune Joséphine, âgée de 12 ans, n'attend pas pour voler le nombre des années et elle pratique le vol à la tire avec une habileté à rendre jaloux les plus adroits pick-pokets d'Angleterre. Avisant une dame, boulevard Gambetta, qui écoutait un chanteur ambulant, elle lui subtilisa avec une rare adresse, son porte-monnaie dans la poche de sa robe. Arrêtée, elle fut trouvée nantie d'un second porte-monnaie qu'elle avait volé dans les mêmes conditions.

Le tribunal, vu son jeune âge, la remet à ses parents après une sévère admonestation.

[illegible] à l'œil. — Le 25 mai dernier, à Roubaix, Pierre Desmetz, [illegible] ans, ouvrier agricole et Désiré Verhelle, 2[illegible] ans, éprouvant le besoin de se désaltérer à bon compte, avisèrent l'estaminet tenu par le sieur Roland qui était fermé. Verhelle invita son ami à s'introduire dans l'établissement. « Viens, lui dit-il, nous allons boire à l'œil ». Desmetz hésita tout d'abord, puis finit par se laisser convaincre.

Nos deux compères escaladèrent une haie, brisèrent un carreau et pénétrèrent dans le cabaret dont ils fermèrent soigneusement toutes les issues pour ne point être dérangés. Mais le patron veillait, il surprit les deux larrons et les fit arrêter.

Desmetz est condamné à 5 [illegible] d'emprisonnement et Verhelle à 8 mois et [illegible] francs d'amende. Le délit de bris de clôture n'a pas été retenu.

Un vieux satyre. — Planche Adolphe, 51 ans, terrassier à Pug, est un individu dégoûtant. Il fut aperçu le 25 mai dernier, en train de se livrer à des attouchements obscènes sur des petites filles de 5 et 6 ans.

Le tribunal, justement sévère, condamne cet ignoble satyre à 18 mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende.

Les suites d'une bagarre. — Nous avons parlé, en son temps, de la bagarre qui eut lieu à la brasserie moderne entre civils et officiers. Cette affaire a eu son dénouement aujourd'hui devant le tribunal correctionnel.

Les deux civils qui ont été retenus et qui comparaissaient à l'audience d'aujourd'hui, les nommés G... et T... sont condamnés : G... à 100 fr d'amende et T... à 50 francs.

La vengeance d'un ouvrier. — Clarisse Gyrille, ouvrier de fabrique à Templeuve, avait été remercié par son patron, le sieur Isidore Boone. Pour se venger, il administra à ce dernier une homérique volée et le blessa assez grièvement.

Quatre mois de prison sont octroyés à Clarisse.

Vol d'un cabaret. — Hennebelle Louis, menuisier à Armentières, s'est introduit dans un cabaret et a enlevé 10 pièces de 5 francs qui se trouvaient dans le comptoir.

4 mois de prison avec sursis.

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille, imprimerie de l'*Egalité*, 28, rue de Fivas, 28.